

Aux directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

Berne, le 22 AOUT 2005

Révision des normes d'aide sociale de la CSIAS

C:\WINDOWS\Profile\schmo\Lokale Einstellungen\Temporary Internet Files\OLK4F\Empfehlung SODK RILI SKOS 05 frz.doc

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

La CSIAS a mené à bien un large débat parmi les professionnels et experts du domaine de l'aide sociale des cantons et des communes, aboutissant à un projet de révision qui tient compte des développements récents. Les responsables politiques cantonaux tiennent à la remercier pour cet important travail.

La révision vise à dynamiser l'aide sociale en vue d'une meilleure intégration des clientes et clients dans le marché du travail. La garantie du minimum vital à l'aide de l'harmonisation de la pratique de l'aide sociale en Suisse reste toutefois un objectif primordial, notamment en vue de la collaboration interinstitutionnelle avec les régimes de la sécurité sociale organisés au niveau fédéral (LACI, AI).

L'introduction de montants en fourchette (et non fixes) permettra cependant leur adaptation aux conditions cadre des cantons et régions. Nous saluons ce concept de révision qui a su dégager un dénominateur commun parmi les tendances parfois très diverses au niveau des cantons et des communes, et qui tient compte des demandes formulées des cantons.

Sur la base de ces constats, la CDAS recommande aux cantons d'appliquer les "Concepts et normes de calcul de l'aide sociale" révisés de la CSIAS. La CDAS examinera de manière continue si des adaptations ultérieures seront nécessaires.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**

La présidente



Ruth Lüthi
Conseillère d'Etat

Le secrétaire central



Ernst Zürcher

Copie: CSIAS